

Délibération n°2025-008 du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2025 relative à l'adoption du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2025 (Réunion en distanciel)

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 26

Vu les articles L345.1 à L345.7 du code de la recherche créés par l'article 17 de la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur,

Vu les articles D345.1 à D345.17 du code de la recherche créés dans le chapitre V du Titre IV du Livre III du décret n°2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche,

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,

Vu le projet de compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2025 annexé à la présente délibération,

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

Le compte rendu de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2025 joint à la présente délibération est adopté.

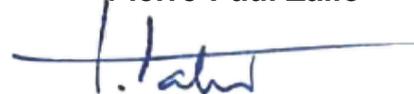
Votes pour : 21

Votes contre :

Abstention : 5

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio



Publicité et modalités de recours :

Affichage le	01/07/2025
Publication au registre des actes de l'Établissement le	01/07/2025
Transmission au contrôle de légalité le	01/07/2025
Délibération certifiée exécutoire le	16/07/2025

Aux termes des articles R421-1 et suivants du Code de la justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil.

Procès-verbal n°34 de la séance du conseil d'administration du 25 mars 2025

Réunion en présentiel De 9h43 à 12h56

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public Campus Condorcet s'est réuni le mardi 25 mars 2025 à 9h43 en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre-Paul ZALIO.

Membres du Conseil d'administration présents :

Etablissements Membres

M. Fabrice BOUDJAABA	Directeur adjoint du CNRS-SHS– Représentant CNRS
Mme Michelle BUBENICEK	Directrice de l'École nationale des Chartes
M. Jean-Christophe CAMART	Administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. François CLANCHÉ	Directeur de l'Institut national d'études démographiques
Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND	Présidente de l'Université Paris Nanterre

Personnalités qualifiées

M. Christian HENRIOT	Personnalité qualifiée – Professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Aix-Marseille –
M. Pierre-Paul ZALIO	Personnalité qualifiée – Président de l'Établissement public Campus Condorcet

Représentant de l'Etat

M. Christophe BRECHET	Représentant de l'État – Conseiller scientifique
-----------------------	--

Représentants des Professeurs et assimilés

M. Fabrice VIRGILI	Membre élu ' professeurs et assimilés'
--------------------	--

Représentants autres enseignants-chercheurs

Mme Sarah BORTOLAMIOL	Membre élu 'Autres enseignants chercheurs'
M. Régis SCHLAGDENHAUFFEN	Membre élu 'Autres enseignants chercheurs'

Représentants des autres personnels de l'EPCC

Mme Stéphanie SANGAY Membre élue 'autres personnels de l'EPCC'

Représentants des autres personnels des établissements membres

M. Thomas JEAN-JOSEPH Membre élu 'autres personnels des établissements membres'

Représentants des étudiants

Mme Anaïs VIDAL-JAUMARY Membre élu 'étudiant'

M. Baptiste BAILLY Membre élu 'étudiant'

Mme Ninon ALAUX Membre élu 'étudiant'

Pouvoirs donnés :

Etablissements Membres

M. Antonin COHEN Président de la Fondation Maison des sciences de l'Homme
Pouvoir donné à M. Fabrice BOUDJAABA

M. Michel HOCHMANN Président de l'École pratique des hautes études
Pouvoir donné à Mme Michelle BUBENICEK

M. Romain HURET Président de l'École des hautes études en sciences sociales
Pouvoir donné à M. François CLANCHE

M. Daniel MOUCHARD Président de l'Université Sorbonne Nouvelle
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Mme Caroline ROLLAND-DIAMOND Présidente de l'Université Paris Nanterre
Pouvoir donné à M. Jean-Christophe CAMART

Personnalités qualifiées

M. Jean-François CHOUGNET Personnalité qualifiée – Directeur Général Lille3000
Pouvoir donné à M. Christian HENRIOT

Mme Hélène RUIZ FABRI Personnalité qualifiée – Professeure à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Pouvoir donné à M. Pierre-Paul ZALIO

Représentants Etat

Mme Johanna ETNER Représentante de l'État – Chargée de mission
Pouvoir donné à M. Christophe BRECHET

Représentants des collectivités

Mme Katy BONTINCK Métropole du Grand Paris – Conseillère métropolitaine, Pouvoir donné à M. François CLANCHE

M. Éric LEJOINDRE Maire du 18^{ème} arrondissement de Paris - Maire
Pouvoir donné à M. Jean-Christophe CAMART

Mme Marie-Françoise MESSEZ Ville d'Aubervilliers – 14^{ème} adjointe
Pouvoir donné à Mme Michelle BUBENICEK



Représentants des Professeurs

Mme Camille GOIRAND Membre élu 'professeurs et assimilés'
Pouvoir donné à M. Fabrice VIRGILI

Représentants des autres établissements membres

Mme Laure CHRISTOPHE Membre élu 'autres personnels des établissements membres'
Pouvoir donné à Mme Stéphanie SANGAY

Etablissements Membres

M. Dominik ABBAS Membre élu 'étudiants'
Pouvoir donné à Mme Ninon ALAUX

Excusé-es :

Etablissements Membres

Mme Annick ALLAIGRE Présidente de l'Université Paris 8

Mme Nathalie CHARNAUX Présidente de l'Université Sorbonne Paris Nord

Personnalités qualifiées

M. Patrick GILLI Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Mme Anastasia ILINE Conseillère référendaire à la Cour des compte – Directrice adjointe de l'audit externe des Nations Unies

Mme Marie ZINS Professeur des universités – praticien hospitalier à l'Université Paris Cité

Représentants des collectivités

M. Geoffrey CARVALHINHO Région Île-de-France, Conseiller régional

Mme Ling LENZI Plaine Commune, 8^e vice-présidente en charge du Projet Condorcet

Représentants des autres personnels EPCC

Mme Elsa NATHAN Membre élu 'autres personnels de l'EPCC'

Assistaient en outre à la séance :

Monsieur François TAVERNIER, Directeur général de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Clément OURY, Directeur général adjoint – Directeur de l'Humathèque de l'établissement public Campus Condorcet

Monsieur Jean-François DAGUES, Contrôleur budgétaire DRFIP

Monsieur François POURIAS, Contrôleur de légalité - Commissaire du gouvernement Rectorat de Paris



Monsieur Pascal PAIN, Agent Comptable de l'établissement public Campus Condorcet
Madame Danielle TARTAKOWSKY, Présidente du Conseil scientifique de l'établissement public Campus Condorcet
Monsieur Antoine ASTORG, Directeur des affaires financières de l'établissement public Campus Condorcet
Monsieur Yohan BIHAN, Responsable des affaires institutionnelles de l'établissement public Campus Condorcet
Madame Hélène MONDER, Assistante des affaires générales de l'établissement public Campus Condorcet
Monsieur Eric GODEAU, Commissaire aux comptes
Madame Valérie FROMENT, Sténotypiste

Pierre-Paul ZALIO, président ouvre la séance à 9 heures 43 en souhaitant la bienvenue à M. Christophe BRÉCHET, nouveau représentant de la DGESIP, à M. Jean-Christophe CAMART, administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à M. Clément OURY, nouveau directeur général adjoint en charge de l'Humathèque. L'élection de la nouvelle présidence de l'Université Paris VIII étant prévue pour le 10 avril, Mme Annick ALLAIGRE ne participera plus à l'avenir au Conseil. Est par ailleurs présent dans la salle M. Éric GODEAU, commissaire aux comptes du cabinet Deloitte.

Il parcourt l'ordre du jour de la séance, consacré notamment à l'approbation du compte financier 2024 (l'arrêté des comptes et l'affectation des résultats de l'année 2024).

La révision du modèle contributif marque en outre l'aboutissement d'un processus long et complexe de révision des contributions des membres. Il adresse ses remerciements à tous les participants des dialogues multilatéraux et bilatéraux qui ont fait avancer le sujet et aux équipes qui ont produit les données qui ont permis au Bureau d'approuver ce nouveau modèle à l'unanimité. La révision du règlement intérieur et la présentation du budget rectificatif n°12025 en seront la résultante. Le Conseil examinera ensuite le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), un avenant à un contrat de financement qui fait suite au changement d'affectation d'un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), un point à la demande des représentants étudiants sur l'examen des modalités d'élection des représentants et un examen des conventions, contrats et marchés signés par le Président de l'Établissement par délégation de Conseil d'Administration.

François TAVERNIER fait état des pouvoirs.

Pierre-Paul ZALIO, président constate que le quorum est atteint et demande si l'ordre du jour appelle l'expression de demandes particulières.

1. Compte rendu de la séance du 26 novembre 2024

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les observations sur le procès-verbal.

Le procès-verbal n° 33 de la séance du 26 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Points d'actualité

Pierre-Paul ZALIO, président, présente les points d'actualité.

Il indique que la dynamique collective des membres du Campus Condorcet se traduit par la tenue de réunions du COTECH et du COPIL, avec le Service interuniversitaire de santé étudiante de l'Université Paris Cité, de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de l'Université Sorbonne Nouvelle, sur la création d'un centre de santé à Aubervilliers afin de pouvoir proposer une offre de santé à la rentrée 2025.

Les discussions sur le statut des archives des différents établissements et de l'Humathèque ont été relancées par l'arrivée de Clément OURY, dans le cadre d'un dialogue engagé avec le service interministériel des Archives de France (SIAF) et les Archives nationales. L'Humathèque connaît une très nette augmentation de sa fréquentation avec plus de 100 000 entrées en 2024, contre 73 000 en 2023, ce chiffre étant appelé à être dépassé en 2025.



Parmi les projets qui naissent autour de l'Humathèque et de la dynamique du Campus, il évoque la préparation d'un workshop sur les SHS computationnelles, né de la rencontre entre des programmes scientifiques d'humanité numérique, dont certaines portées par l'École des Chartes, et d'acteurs qui travaillent sur ces sujets.

Il signale le lancement du troisième appel à candidatures pour occuper l'Hôtel à projets, qui se terminera au mois de mai et qui vise à permettre à de nouvelles équipes de rejoindre les postes de travail restants. Le Conseil scientifique et l'EPCC ont par ailleurs la volonté d'organiser des rencontres formalisées entre les projets hébergés et les acteurs scientifiques du Campus et donc de favoriser les synergies. Ce projet date de plusieurs mois et, s'il s'agit encore de trouver la formule et le temps de le faire, mais il est à l'agenda, à quelques semaines de l'arrivée sur le Campus de la délégation Île-de-France de l'Institut de recherche sur le développement (IRD).

L'Alliance Athéna a interrogé l'EPCC sur la possibilité de son hébergement au Campus Condorcet.

Un groupe de travail sur le café-librairie est en cours de lancement, en lien avec une réflexion sur la manière de valoriser les éditions scientifiques du Campus, ce qui est un des objectifs de la librairie. Il peut offrir l'occasion de relancer le projet des synergies sur les éditions, anciennement appelé EditLab, déjà inscrit au projet et au contrat d'établissement de l'EPCC. Le calendrier de ces travaux, qui doivent s'engager physiquement dans l'espace dédié à la librairie, vise à une livraison prévisionnelle dans le courant 2026. La première réunion se tiendra le 2 avril.

Il poursuit sa présentation des points d'actualité par le chapitre du positionnement du Campus au service des sciences humaines et sociales. Le Printemps des humanités 2025 s'est bien déroulé et les activités du festival ont été de très bon niveau, ce qui permet de parler de succès, avec, par exemple, l'introduction par Philippe DESCOLA ou la table ronde sur les chantiers archéologiques à Gaza avec Elias SANBAR et l'archéologue René ELTER. La première version du prix du roman graphique a par ailleurs été remise au roman graphique « l'enquête algérienne », sur Bourdieu, qui sera offert à l'ensemble des CDI des lycées du département de la Seine-Saint-Denis et aux médiathèques de Plaine Commune. Deux tables rondes autour de la question du musée universel avaient un intérêt particulier, puisqu'elles ont aussi manifesté les partenariats établis avec des institutions culturelles importantes, comme le Centre Pompidou, le musée du quai Branly ou le Louvre. Une exposition a été réalisée en partenariat avec le musée de la Porte dorée/Cité de l'immigration et un atelier participatif avec le CentQuatre. Le festival s'est conclu par une série de concerts, en lien avec Banlieues bleues et Villes des Musiques du monde. Il souligne la présence de nombreux lycéens des lycées de Savigny-le-Temple et de Sarcelles. Il souligne la forte implication des établissements et de leurs équipes. Un petit regret est l'encore assez faible participation des résidents, notamment des chercheurs. Il s'agira, pour les futures éditions, d'imaginer des dispositifs qui enrôlent plus largement les résidents dans les festivités (animations, labélisation de séminaires, etc.).

Il poursuit son point d'actualité par l'avancée du projet Uxil, dont il présente la charte graphique nouvellement créée, soulignant le pluriel de « universités ». Cela signifie que le projet entend faciliter et accompagner, voire animer si nécessaire, toute une série de projets portés à différents endroits du système, dont certains sont des projets relativement anciens, comme le réseau MenS ou le programme PAUSE, et d'autres des projets nouveaux. Sous l'impulsion de Pascale LABORIER, chargée de mission auprès de l'EPCC, le projet avance, avec une offre qui approche la dizaine de conférences et de séminaires au second semestre, un colloque, en lien avec le Collège de France, deux participations par des ateliers, expositions et projection-débat au Printemps des humanités, l'accueil d'une conférence internationale en janvier 2025, l'accompagnement et la cohérence avec le projet d'hébergement de l'Union des étudiants exilés, devenue l'association SILLAT, le projet de faire en France l'équivalent de l'*Academic freedom week* de la Humboldt University à partir d'Uxil, le lancement de chaires, dont une avec l'Institut Convergence migration, et des projets de chaires avec HEC, Paris 1, l'EPHE, l'Institut Convergence Migration, l'IRD, l'INALCO et Nanterre. Il précise que ces projets ne sont pas encore tous finalisés, mais qu'une dynamique collective s'engage autour du projet Uxil.

Il conclut son tour d'actualité en renvoyant les administrateurs au site *web* du Campus pour l'intense activité scientifique du Campus depuis le dernier conseil de décembre 2024. 2025 a aussi été extrêmement riche et il ne peut pas tout lister, mais seulement renvoyer les administrateurs au site pour le suivi de l'actualité du Campus.

Il assure que le Campus Condorcet reste attentif à tous les éléments d'inquiétude du temps présent. Il est parfois sollicité, en tant que président de l'EPCC, pour réfléchir à des questions, comme l'accueil d'académiques américains. Sous réserve de l'accord des membres fondateurs, le Campus Condorcet reste disponible pour des actions portées par l'État, ou des opérateurs. Il dispose pour cela des outils que sont les équipements d'hébergement d'activités et de personnes, mais aussi le réseau de collaboration que nouent les unités de recherche et les institutions sur le campus.

Il sollicite les interrogations et demandes de prise de parole de l'assemblée.

Stéphanie SANGAY souhaite savoir si les élus du Comité de site seront associés au travail sur le projet de café-librairie, qui commence le 2 avril.

François TAVERNIER indique que Camille GOIRAND a fait part de son intérêt pour ce projet d'aménagement et a été contactée pour contribuer à l'expression des besoins, aussi bien pour représenter le Comité de site qu'au titre des éditions du CREDA.

Fabrice VIRGILI revient sur le Printemps des humanités, qu'il qualifie de caisse de résonance pour ceux qui s'y impliquent. Il remercie l'EPCC pour le travail effectué. Lui-même avait proposé une séquence dans cette édition, « Gaza, patrimoine universel », et il se réjouit que des scolaires soient venus, en l'occurrence une classe d'un lycée de Sarcelles. Il note cependant qu'aucune classe de lycées d'Aubervilliers ou de Saint-Denis n'était présente, ce qu'il regrette, et il s'interroge sur les raisons de cette absence.

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que les lycées qui sont venus l'ont fait grâce à des personnes qui les ont sollicités. Concernant l'opération menée sur le roman graphique, la décision a été prise de travailler avec le lycée Le Corbusie. De plus, les collectivités locales s'intéressent au festival : cette année, Stéphane TROUSSEL (président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis) et Karine FRABCLET, représenté par son premier adjoint Pierre SACK (ville d'Aubervilliers), ont conclu les festivités. Il espère une dynamique nouvelle, un rapport différent et la possibilité d'enrôler les scolaires, en potentialisant les opérations les unes avec les autres, notamment la très belle opération « L'arbre de la connaissance », que connaît très bien François CLANCHÉ. Il n'est pas persuadé qu'il convient de poursuivre le dispositif avec un jour pour les scolaires, un jour pour le public académique et un jour pour le grand public.

Régis SCHLAGDENHAUFFEN revient sur l'invitation de la présidence du Campus aux présidents et présidentes des établissements membres. Il témoigne avoir réservé sa journée du jeudi suite à l'appel émis en Conseil d'administration, mais cette demande n'a pas été relayée au sein de l'EHESS. Il ne sait pas ce qu'il en est dans les autres établissements, mais suggère donc, pour que davantage de personnes s'impliquent, que les présidents et les présidentes y mettent un peu plus du leur.

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que le comité éditorial a appelé les chercheurs à envisager de transformer une séance de leur séminaire en séminaire labellisé « Printemps des Humanités » et ouverts aux publics du festival. Au-delà des demandes incitatives adressées aux présidents d'établissements, il souhaite que la communauté académique se saisisse, collectivement, du Festival en 2026.

Caroline ROLLAND-DIAMOND fait valoir qu'il est difficile de banaliser une journée pour les établissements. Elle invite en revanche à renforcer la communication et à encourager plus largement les chercheurs à délocaliser leurs activités, quand cela est pertinent pour leur séminaire, et à participer plus activement. Elle estime qu'il existe une marge d'amélioration pour communiquer davantage et inciter les collègues à participer avec leurs étudiants.

Fabrice VIRGILI fait lecture d'un courrier reçu, la semaine précédente, de M. Jean-Christophe CAMART, administrateur provisoire de Paris 1, annonçant le report de six mois de l'ouverture de La Chapelle en raison d'un retard : « *L'EPCC maître d'ouvrage nous a récemment informés d'un retard dans les travaux conduits par les entreprises sur le chantier* ». Il exprime sa surprise de n'avoir jamais entendu évoquer ce retard, y compris en comité de site, et souhaite quelques explications, éventuellement au point 8.

Pierre-Paul ZALIO, président, propose d'aborder immédiatement le sujet. Le chantier se passe bien, mais plus le temps avance et plus les délais de fin de chantier promis par les entreprises paraissent difficiles à tenir. Les livraisons prévues par les entreprises semblent se décaler. L'EPCC n'a, pour l'heure, pas encore été notifié. Pour éviter à Paris 1 d'organiser à la hâte un déménagement dans des délais possiblement trop resserrés, il est convenu de reporter le début des enseignements à Porte de La Chapelle pour la rentrée 2026.

Jean-Christophe CAMART confirme qu'il existe des délais incompressibles, au-delà de la livraison du bâtiment, pour le déménagement et l'emménagement afin que tout soit coordonné pour début septembre. Faute d'en avoir la garantie, il a préféré anticiper la décision de reporter l'ouverture de la Chapelle à janvier. L'université s'organisant sur deux semestres, il sera alors possible de prendre possession des bâtiments pour une rentrée en janvier par respect des équipes pédagogiques et administratives qui préparent l'ouverture. Il en est désolé.

Fabrice VIRGILI comprend que les entreprises n'ont pas attesté d'un retard, mais que le report de la livraison après le 15 avril supposera donc l'application de pénalités.

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que les contrats de travaux prévoient des modalités de glissements de calendriers et de coûts, et que trois semaines de retard ne sont pas nécessairement de nature à déclencher une procédure ou des avenants. Elles déclencheront par contre une série de microdécisions de chaque entreprise, qui peuvent avoir des impacts financiers entre elles, parce qu'être retardée dans son travail parce qu'une autre n'a pas terminé le sien implique des coûts pour une entreprise.

Il précise qu'il ne reviendra pas sur le sujet dans le courant du point 8.

3. Compte financier de l'exercice 2024 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, donne la parole à Antoine ASTORG, directeur des Affaires financières.

Antoine ASTORG indique que l'exercice 2024 se conclut en recette à 47,5 M€ contre 53 M€ prévus au budget rectificatif d'atterrissage. Il explique ce décalage de 5,5 M€ essentiellement par le non-encaissement des pénalités infligées à Sérendicité, partenaire du PPP du Campus, qui a engagé un recours contentieux au tribunal administratif. Les négociations avec l'entreprise continuent en vue d'un protocole transactionnel qui permette de lever tout ou partie des pénalités.

Comme le veut l'usage, la contribution au titre de la convention d'occupation a été ajustée aux dépenses réellement exécutées, entraînant une baisse de la contribution totale de 3,2 M€ à 2,9 M€. Les autres contributions au titre du règlement intérieur des services aux résidents et des acquisitions documentaires sont inchangées par rapport au budget rectificatif d'atterrissage.

Les dépenses se montent à 52,7 M€, contre 59 M€ au budget rectificatif d'atterrissage, et cela se traduit par des taux d'exécution des dépenses de personnels de 96 %, de fonctionnement de 95 % et d'investissement de 84 % par rapport au BR1. Les principaux ajustements se situent dans les dépenses d'investissement liées aux opérations de construction immobilière. Les dépenses de personnel s'élèvent à 8,4 M€, en léger retrait par rapport aux 8,7 M€ du BR1. Comme constaté, le socle 2023 de 5 M€ passe à 84 M€ sous l'effet de la reprise des personnels du rectorat au 1^{er} janvier et des personnels mis à disposition au 1^{er} septembre.

Les dépenses de fonctionnement varient peu par rapport à la prévision du budget rectificatif d'atterrissage, à 14,7 M€ contre 15,4 M€. Les principaux décalages sont liés à des factures de mises à disposition et des abonnements de l'Humathèque non reçus et par la clôture des dépenses sur l'opération de réhabilitation du bâtiment de recherche de l'EHESS, avec un retrait de 128 k€.

Les dépenses d'investissement sont uniquement composées des dépenses liées aux opérations de construction immobilière, et encore une fois en particulier à l'opération de la Porte de la Chapelle, avec 26 M€ de dépenses sur le site en 2024 au lieu des 31 M€ prévus, la différence étant évidemment reportée à 2025.

Les dépenses d'intervention ne sont liées qu'au GIS CollEx-Persée, le reliquat de trésorerie de 2,9 M€ de l'ancienne gestion par la BNU de Strasbourg ayant été encaissé, ainsi qu'une demi-année de CollEx-Persée, soit 2,3 M€. Compte tenu de la date de signature de la convention du GIS et de l'arrivée du directeur délégué à la fin octobre, les dépenses ont été faibles, principalement pour solder les restants à verser au titre de l'ancienne gestion.

Compte tenu de ces éléments, le solde budgétaire est déficitaire de 5 M€. En tenant compte du remboursement de l'emprunt auprès de la BEI, pour 3,8 M€, des opérations de TVA et de l'encaissement du reliquat de CollEx-Persée, le prélèvement de trésorerie s'établit à 7,5 M€, proche de ce qui était prévu au budget rectificatif d'atterrissage. Le prélèvement sur la trésorerie fléchée de 6,3 M€ est lié, dans un sens, aux opérations de construction et d'exploitation de maintenance et au remboursement des emprunts et, dans l'autre, à l'abondement sur la trésorerie fléchée liée à CollEx-Persée, pour 5,2 M€.

Le solde budgétaire est donc déficitaire de 5,2 M€. Il est retraité des éléments qui présentent une différence de fait générateur, c'est-à-dire comptablement nés en 2023 et budgétairement dénoués en 2024, ou de même entre 2024 et 2025, et des opérations budgétaires et comptables qui n'impactent pas le compte de résultat, mais le bilan (les intérêts de la dotation Campus, la subvention région Île-de-France pour l'opération Porte de la Chapelle et les dépenses

d'investissements). Sont enfin retraitées les opérations d'ordre strictement comptable, sans impact sur la trésorerie. Le résultat comptable s'élève après ces opérations à plus 3,1 M€, en lien avec l'impact dans les comptes de la dotation au titre de CollEx-Persée, pour 2 M€ et avec les pénalités infligées à Sérendicité au titre de 2024, pour 1,9 M€, dépréciées à 50 %, soit un impact net de 1 M€.

Le tableau des flux de trésorerie porte l'effet du changement de méthode de comptabilisation des financements externes de l'actif, soit une créance nette sur l'État de 118 M€, et des dotations aux amortissements pour le parc immobilier, pour 10 M€, compensés par une reprise de financement externe de l'actif du même montant. Le flux de trésorerie généré par l'activité est de -4,7 M€. Les acquisitions d'immobilisation sont les investissements, c'est-à-dire les opérations de construction immobilière.

Le flux de trésorerie de financement est lié à la fois au remboursement des deux emprunts de l'EPCC auprès de la BEI et de Sérendicité, à la mobilisation des financements externes de l'actif pour les opérations immobilières et à l'encaissement du reliquat de CollEx-Persée, avec une variation de trésorerie qui est un prélèvement de 7,5 M€. La trésorerie est donc fortement abondée par la trésorerie fléchée. Tel est le cycle habituel de financement de l'EPCC, qui encaisse en avance des contributions importantes de l'État, de l'ANR et des collectivités locales pour les opérations de construction, qui occasionnent des décaissements selon leur avancement, avec plusieurs années de décalage.

Le fonds de roulement porte principalement l'effet de la créance sur l'État au titre du financement du PPP. Il reste très largement non mobilisable en 2024.

Enfin les restes à payer budgétaires s'élèvent à 84,8 M€, contre 108,5 M€, avec principalement l'effet des dépenses réalisées sur l'opération Porte de la Chapelle, pour 26 M€, à la baisse et, à la hausse, la notification des marchés de maîtrise d'œuvre sur l'opération EPHE, pour 3,5 M€, et la notification d'un marché multitechnique pour l'exploitation-maintenance. Le Campus a donc des dettes importantes, pour plus de 122 M€ au titre du PPP et de la BEI, qui donneront lieu à des remboursements annuels jusqu'en 2045. La plus grande part des fonds propres et de la trésorerie est déjà préemptée pour les opérations pluriannuelles.

Pascal PAIN revient sur les mêmes données, non pas sous un angle budgétaire, mais sous celui de la comptabilité patrimoniale, celle que tient tout opérateur économique privé ou public pour rendre compte de sa gestion et de ses équilibres financiers. La seule différence entre la comptabilité budgétaire et la comptabilité patrimoniale tient à la différence des faits générateurs. La comptabilité budgétaire ne retient que les opérations en *cash*, c'est-à-dire en trésorerie, en encaissement ou en décaissement, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, alors que la comptabilité générale tient compte de toutes les opérations intervenues sur la même période, indépendamment de leur encaissement ou décaissement éventuel. Elle tient donc compte des dettes ou des créances. Elle reflète la réalité économique de l'Établissement et son résultat permet de savoir si l'entreprise ou l'entité décrite s'est appauvrie ou enrichie au cours de la période.

Il propose un tour d'horizon des faits marquants de 2024 et de leurs conséquences sur les comptes :

- Le nouveau contexte de l'autonomie de gestion, en 2024, a vu une masse salariale et ses financements associés transférés de ses partenaires de l'État vers l'Établissement ;
- Il en résulte l'obligation pour l'Établissement de faire certifier ses comptes, pour la première fois, par un commissaire aux comptes. Cette obligation de certification a conduit l'EPCC à mener des travaux de fiabilisation des états financiers pour passer avec succès la première certification. Ces travaux de fiabilisation avaient pour objectif de mieux retracer dans les comptes la réalité économique de l'Établissement, notamment tout ce qui touche à son important patrimoine immobilier, ainsi que la spécificité du mode de financement de celui-ci, lié aux intérêts de la dotation non consommable attribuée par l'État. Cette fiabilisation a été menée en corrigeant des omissions d'inscriptions, notamment d'actifs, au cours des années précédentes, et en appliquant mieux les principes et méthodes comptables en vigueur. Ces différents travaux ont eu des impacts très significatifs sur les comptes, mais pas sur le niveau du résultat. La plupart des masses ont augmenté, mais le solde du résultat n'a pas été impacté. Ces travaux nuisent logiquement à la comparaison entre les états financiers 2023 et 2024. Ils ont en revanche l'avantage de garantir la production d'états financiers 2024 réguliers, sincères et fidèles ;
- L'arrivée du CIPH et de CollEx-Persée a eu pour conséquences une augmentation des capitaux propres de l'EPCC par l'intégration des réserves des gestions antérieures de CollEx-Persée, lorsque le GIS était hébergé par la Bibliothèque nationale de Strasbourg.

Il propose un focus sur les travaux de fiabilisation, qui ont concrètement consisté à intégrer dans les comptes les actifs immobiliers, qui n'avaient pas été comptabilisés les années précédentes. Cela porte sur l'inscription des terrains d'Aubervilliers, de la Chapelle, pour 77 M€, du bâtiment de l'Humathèque et de celui de l'EHESS pour 97 M€ et 34 M€, ce qui porte le total des régularisations à plus de 200 M€.

La valorisation de l'ensemble immobilier du PPP inscrit à l'origine pour 166 M€, en une ligne a été détaillée pour chacun des sept bâtiments mais aussi en 4 composants comptables, afin de suivre plus finement l'amortissement. L'amortissement a été appliqué sur l'ensemble du parc immobilier, et pas seulement celui du PPP, mais également les deux bâtiments de l'Humathèque et de l'EHESS. L'amortissement, qui n'avait pas été appliqué depuis les mises en service, a été rattrapé, de façon à avoir des valeurs nettes comptables actualisées au 31 décembre 2023.

Les travaux de fiabilisation ont aussi consisté à mieux retracer dans les comptes la spécificité du mode de financement par les intérêts de la dotation non consommable, qui sont un financement, accordé par l'État, dont la particularité est de se constituer au fil du temps, à travers les versements faits par l'État (l'ANR, plus précisément) chaque année. Le versement, commencé en 2016, se terminera en 2045. La préoccupation de l'EPCC était de neutraliser la charge de l'amortissement, ce qui a nécessité de constituer ce financement, en contrepartie d'une créance sur l'État à hauteur de 155 M€, les intérêts de la dotation non consommable venant chaque année rembourser la créance envers l'État.

Il invite à garder en tête que l'ensemble de ces travaux conduisent à retracer dans les comptes un actif, qui reflète la réalité économique, de plus de 1 Md€, contre un peu moins de 800 M€ l'année précédente, ce qui représente l'ensemble des ressources mises à la disposition du Campus Condorcet et de ses membres sur la plateforme du Campus.

Le résultat comptable progresse. Alors qu'il était en déficit de 460 000 € en 2023, il passe en positif à 3,1 M€, en conséquence de deux événements exceptionnels, évoqués par Antoine ASTORG, qui ont augmenté les produits plus significativement que les charges.

Il propose de passer en revue les principaux postes comptables :

- Les subventions sont en hausse de 26 %, en conséquence de l'ajustement de la subvention pour charge de service public accordée par l'État, qui augmente de 3,2 M€, soit de 36 %. Elle est la conséquence des 2,5 M€ accordés par l'État suite au transfert d'emplois et du financement de CollEx-Persée, qui a été attribué en dotation pour l'État et qui est une des causes du bon résultat de la gestion 2024 ;
- Les autres postes sont stables, notamment les intérêts de la dotation non consommable, les contributions au règlement intérieur et les contributions pour redevance et services aux résidents ;
- Les produits directs d'activité sont en hausse, en conséquence de pénalités constatées à l'encontre de Sérendicité, pour 1,9 M€, contre 500 000 € en 2023. S'y retrouvent également les contributions au titre de la convention d'occupation versées par les membres, qui sont stables ;
- Un poste est multiplié par 23, à 13,7 M€, contre 600 000 € en 2023, en conséquence directe des travaux de fiabilisation menés sur le patrimoine immobilier et de l'application de l'amortissement qui n'était pas mis en œuvre les années précédentes ;
- Les charges, les achats et les services extérieurs sont stables, malgré des évolutions contrastées, avec un recul des charges d'électricité, qui entraînent une économie de 1,5 M€, soit de 53 %, qui a été directement répercutée aux membres au travers des cotisations et des redevances ;
- La baisse des refacturations de personnel est la conséquence de l'internalisation de la masse salariale, qui est logiquement en hausse de 62 %. Les effectifs rémunérés passent d'une moyenne de 73 ETPT en 2023 à 118 en 2024, en deux temps : une première étape au 1^{er} janvier, avec +20 ETP, et une deuxième en cours d'année, au 1^{er} septembre. L'augmentation est de 3,1 M€ entre 2023 et 2024 ;
- Un autre poste en augmentation est celui des dotations aux amortissements et provisions, de 307 %, en conséquence directe des travaux de fiabilisation et de la mise en œuvre de l'amortissement, pour la première fois, en 2024. Les intérêts de la dette sont en baisse, ce qui est l'évolution naturelle d'une dette qui s'amortit en annuités constantes ;
- La principale cause de l'excédent est liée à des événements exceptionnels : tout d'abord la non-consommation de la subvention de fonctionnement attribuée par l'État à CollEx-Persée au titre de la gestion 2024, un versement fait au travers de la subvention pour charge de service public, qui n'a été consommée qu'à hauteur de 100 000 €, ce qui génère un excédent de 2,2 M€, qui explique une grande partie du résultat de l'exercice 2024. Il s'agit aussi des pénalités facturées à Sérendicité, pour 1 M€, dépréciées en partie.

Il présente l'impact de la gestion 2024 sur l'équilibre financier de l'établissement au 31 décembre 2024. Le résultat de 3,1 M€ génère une capacité d'autofinancement de 3,6 M€, après avoir neutralisé dans le résultat les opérations qui ne donnent pas lieu à un flux de trésorerie. Les subventions d'investissement sont de près de 28 M€, avec des corrections du bilan d'ouverture, en conséquence des travaux de fiabilisation, avec des corrections pour un peu plus de 158 M€.

L'ensemble des ressources viennent financer les investissements de l'exercice, pour 27 M€, le remboursement des deux emprunts, pour 6,2 M€. Les ressources étant supérieures aux emplois, l'équilibre est réalisé par une augmentation significative du fonds de roulement de 119 M€.

Les investissements sont essentiellement les travaux de construction de l'ensemble immobilier de la Porte de la Chapelle et, dans une moindre mesure, les premiers coûts relatifs à la construction du bâtiment de l'EPHE.

Il conclut sa présentation par un zoom sur les corrections du haut de bilan, qui ont un impact significatif sur l'équilibre présenté précédemment. L'augmentation des capitaux propres de 158 M€ s'explique par l'intégration de CollEx-Persée (2,9 M€), mais le plus significatif est la constatation de la créance sur l'État à hauteur de 155 M€, qui correspond au montant des intérêts de la dotation non consommable que l'État a commencé à verser au Campus en 2016 et qu'il versera jusqu'en 2045. La créance est constatée à hauteur de ce montant, c'est-à-dire 155 M€. Les capitaux propres ont été réduits à hauteur des intérêts de cette dotation perçue depuis 2016 jusqu'au 31 décembre 2023. Chaque année, la dotation versée par l'État au titre du plan Campus viendra réduire la créance de 155 M€, tant et si bien que la créance sera nulle en 2045, de même que la dette contractée pour financer le PPP.

Pierre-Paul ZALIO, président, que dans le contexte de restrictions budgétaires que connaissent beaucoup d'opérateurs, les excédents constatés sont liés à l'apport des actifs de CollEx-Persée, ce qui tient à la période transitoire de 6 mois, sans dépenses donc, entre le portage de l'infrastructure par la bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg et celui de l'EPCC. Cet excédent ne se renouvellera pas les années suivantes. Par ailleurs, les pénalités imposées à Sérénité pourront être revues, l'EPCC et l'entreprise étant en cours de négociation d'un avenant.

Éric GODEAU exprime son bonheur de s'exprimer, pour la première fois, devant le Conseil d'administration du Campus. Comme pour tous les conseils d'administration devant lesquels il intervient, l'objet de son propos n'est pas de proposer une troisième analyse chiffrée, mais de rendre compte de sa mission de commissaire aux comptes pour que le Conseil puisse voter et arrêter les comptes de l'exercice 2024.

Il s'appuie sur le document de présentation pour rappeler le contexte de l'intervention du cabinet Deloitte, dans le cadre, pour le Campus Condorcet, d'une démarche volontaire de fiabilisation des comptes de l'Établissement, et son objet, qui est de délivrer un audit et d'apporter une assurance externe que les comptes soumis à l'approbation du Conseil sont réguliers et sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et du résultat de l'année de l'Établissement, sur le périmètre de la comptabilité patrimoniale.

S'agissant d'une première certification, les travaux se sont échelonnés sur une période assez importante, depuis le printemps 2024, avec différents points d'étape, pour en arriver aux constats qu'il présente sur le bilan d'ouverture et sur l'exercice comptable.

Il souligne qu'une première certification impose des travaux spécifiques, les exercices antérieurs n'ayant jamais fait l'objet d'un audit. Il a donc dû, avec le concours des équipes du Campus Condorcet, réaliser des travaux afin de s'assurer de la justesse des comptes de l'exercice 2023 et procéder aux régularisations nécessaires, qui ont eu, comme mentionné, une portée patrimoniale et aucune incidence directe sur le résultat de l'année, toutes les régularisations étant réputées faites au 1^{er} janvier 2024.

Il souligne la grande qualité des acteurs et contributeurs de l'Établissement pour produire ces informations et ces régularisations sur l'exercice 2024 et salue leur engagement pour parvenir à des conclusions à la bonne date.

Les travaux entrepris ont bien entendu porté une attention particulière au référentiel comptable, qui n'a pas connu d'évolution par rapport aux exercices antérieurs, ce qui explique que, nonobstant les éléments de régularisation, les comptes sont bien comparables d'une année à l'autre. Il précise avoir apporté une attention particulière aux zones de jugement et d'estimation, car, comme il a été rappelé, les comptes de l'exercice 2024 s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses et d'estimations, notamment en matière de pénalités contractuelles. Certaines zones spécifiques de risques ont fait l'objet d'une attention particulière : le périmètre du patrimoine immobilier, du terrain, du traitement des dispositifs à

la fois du plan Campus et du PPP et le rattachement classique à l'exercice comptable de l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses.

(Caroline ROLLAND-DIAMOND quitte la séance à 11 heures 09.)

En conclusion, il prévoit d'émettre un rapport de certification sans réserve des comptes de l'exercice 2024, assorti d'une observation technique destinée à attirer l'attention du lecteur sur l'importance et les enjeux des régularisations comptabilisées, conformément au référentiel comptable, pour asseoir des comptes certifiables à la clôture de l'exercice 2024. Il ajoute une conviction personnelle à ce résultat positif en matière de certification : celle qu'il est indispensable de disposer de données comptables et budgétaires fiables pour asseoir une gestion publique efficiente et performante, dans le respect des politiques publiques.

Pierre-Paul ZALIO, président, invite l'assemblée à mesurer combien il est important et significatif que le commissaire aux comptes émette cet avis, qui témoigne de la qualité du travail entrepris. Il est sensible à cette certification sans réserve, ainsi qu'aux remerciements adressés au comptable, au directeur des affaires financières, au directeur général et à toutes les équipes. Il a relevé dans l'approche du compte financier beaucoup d'éléments qui tiennent à la réponse apportée à des observations et des recommandations de la Cour des comptes. Cet avis est de nature à rassurer les administrateurs et notamment les membres fondateurs du Campus Condorcet.

Jean-François DAGUES se présente et décrit la position du contrôleur budgétaire, qui n'est pas commissaire aux comptes, mais un représentant de Bercy pour vérifier que le fonctionnement budgétaire des opérateurs publics est convenable, soutenable et sans dérive. La soutenabilité est en effet totale et il salue les efforts faits, en particulier pour entrer dans la certification des comptes sans réserve dès la première année, en prenant en compte l'ensemble des actifs, une belle réalisation qui n'était pas gagnée d'avance, car il s'agissait d'en connaître la valeur pour les prendre en compte. Le résultat est positif de plus de 3 M€, ce qui est un peu en trompe-l'œil, comme il a été dit. Il attire l'attention des administrateurs sur la nécessité de parler d'équilibre en retraçant, dans ce résultat, les fonds reçus par CollEx-Persée et pas encore dépensés et les recettes attendues, qui ne seront pas forcément perçues, à hauteur de 1 M€. L'EPCC est donc à l'équilibre, ce qui est très bien. Il pourrait même être qualifié de très riche, avec avant tout pour richesse la trésorerie, qui dépasse certes les 100 M€ à la fin 2024. Cependant, dans les quelques années qui viennent, si le SPSI est réalisé comme prévu, il connaîtra des tensions de trésorerie, avec, comme montré par le directeur des affaires financières, plus de 85 M€ de restes à payer. Cette richesse est donc elle aussi en trompe-l'œil et il invite à ne pas se leurrer sur une situation, certes à l'équilibre, mais qu'il convient de suivre avec attention.

Pierre-Paul ZALIO, président, propose au ministère de s'exprimer, s'il le souhaite. Il remercie tous les intervenants, en particulier M. DAGUES et M. GODEAU, pour la qualité partenariale qui permet à l'établissement d'améliorer son travail. Il sollicite les interventions de l'assemblée et, en l'absence, propose de délibérer.

La délibération n° 2025-01 relative au compte financier de l'exercice 2024 est adoptée à l'unanimité.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2025 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les interventions de l'assemblée et, en l'absence, propose de passer au vote.

La délibération n° 2025-02 relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité.

5. Révision du modèle contributif (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, aborde un point particulièrement important qui résulte de tout un travail fait durant les mois précédents. Les membres ont plusieurs fois assisté à cette présentation, dont la trame a déjà été présentée de manière bilatérale, puis en Bureau. L'objectif est d'assurer aux membres une plus grande lisibilité de la logique de leur contribution, une plus grande cohérence du rapport entre ces contributions et les services qui leur sont rendus et une plus grande sobriété dans l'appel des fonds au regard des dépenses exécutées.

Le modèle contributif est le fruit de l'évolution de la morphologie financière générale du rapport entre les membres et le Campus. Il prend acte des transferts de personnel et de masse salariale, finalisés à la suite du déploiement de l'autonomie



de gestion au 1^{er} septembre 2024, et de la maturité du fonctionnement de l'EPCC : le Campus fonctionne, rend des services et exécute une politique partagée, la politique documentaire et d'archives au travers de l'Humathèque.

Les principes du modèle contributif ont aussi la vocation de prévoir l'avenir et donc à permettre aux établissements de participer financièrement, proportionnellement à leurs usages du campus, sans induire pour autant une incitation à ne pas participer. La composante A3, le facteur composite qui mesure le poids de chaque établissement au regard de sa contribution, est fabriquée de manière à retracer la réalité des usages, en termes de réservations de salle, de consultation des documents, d'occupation du campus et de postes de travail, sans que le poids de ces données ne soit de nature à désinciter un établissement à s'engager fortement dans le projet.

Il remercie les établissements du regard vigilant avec lequel ils ont accompagné cette réforme. Ses discussions avec le ministère, à l'époque où il prenait la présidence de l'EPCC, laissaient craindre que celle-ci serait impossible. Il a constaté a contrario une volonté collective d'avancer et il souligne qu'elle s'est traduite par les engagements forts pris par les établissements pour abonder les ressources humaines de l'EPCC. Il remercie les membres d'avoir fait aboutir ce modèle et adresse aussi un message à la communauté, notamment au ministère : les sciences humaines et sociales, en partie ici représentées par la collégialité des membres du Campus Condorcet, sont capables, pour un projet ambitieux, de se mettre d'accord et d'avancer ensemble. Le temps long de ce projet le montre, quels que soient l'adversité, les réticences et les tensions qui existent dans l'ESR, entre les places à occuper par les organismes et les universités, les différences de recrutement et de fonctionnement des écoles et des universités – on en ajoute encore quand il s'agit des SHS, qui ne pourraient jamais travailler ensemble –, dans la réalité des faits tels qu'elle s'atteste ici, dans un modèle original de coopération et d'engagement qui n'emporte pas de considération sur la convergence institutionnelle des établissements qui y concourent. Telle est l'originalité du Campus Condorcet, mais aussi sa difficulté à être parfois compris, toutes les politiques publiques des dernières années ayant consisté à superposer des incitations financières, des modes de réorganisation et des agendas de convergence institutionnelle. Tel n'a pas été le cas à Condorcet, ce qui explique que, à part PSL, aucune IDEX ne figure au tour de table, mais cela n'a pas empêché de faire avancer le processus.

Il insiste et souhaite que cette parole soit entendue : les membres se sont accordés, toutes les décisions prises collectivement ont été approuvées dans ce directoire collégial qu'est le Bureau. Il tenait à souligner ce point avant de passer la parole au directeur des affaires financières.

Antoine ASTORG prie l'assemblée d'excuser les redites d'une présentation qu'il a faite de nombreuses fois. Il s'appuie sur le document de présentation pour présenter les principes qui ont guidé les évolutions du modèle contributif :

- La contribution d'occupation reste une refacturation à l'euro près, mais il a été nécessaire de mettre à jour des données de répartitions entre les membres ;
- Il s'agissait d'intégrer les services aux résidents dans la convention d'occupation et de revoir la donnée de répartition en la fondant sur des données déjà utilisées dans la convention d'occupation ;
- La contribution au titre du règlement intérieur finançait une partie du fonctionnement général de l'Établissement et les personnels mis à disposition. Ceux-ci ayant été repris au premier septembre 2024, il était pertinent d'abaisser le niveau de cette contribution et de revoir le mode de répartition ;
- Il s'agissait d'aller au bout d'un processus de transfert de compétence par le transfert de la dotation de la FMSH en désoclage-resoclage.

La contribution au titre du règlement intérieur est une contribution historique du Campus qui finançait à la fois le fonctionnement général et le coût de la mise à disposition. Les personnels ayant été repris au 1^{er} septembre, il est possible de la diminuer de 443 000 €. La contribution se décomposait par ailleurs en une part fixe quasi égalitaire entre les membres et une part, supérieure à la part fixe, répartie à 44 % selon les effectifs dans le programme général et 56 % sur des collections pour l'Humathèque. Il est proposé de la transformer en une adhésion au Campus Condorcet, de fonder le niveau de ces contributions sur un pourcentage des frais de gestion appliqués aux dépenses de fonctionnement opérées au bénéfice des membres (8 % en 2025), ce qui permet d'abaisser le niveau de cette contribution de 443 000 €, de la scinder en une part fixe répartie de façon égale entre les membres et une part variante répartie au *pro rata* de nombre de postes de travail de chaque membre sur le Campus.

Enfin, il est proposé d'établir des conventions de partenariat renforcé, sur proposition du Président, après accord du Bureau, notamment pour l'intégration prochaine de l'IRD.

Les modifications de l'article 20 du règlement intérieur qui en résultent seront soumises au vote.

L'occupation et les services aux résidents sont en partie financés par les membres, notamment les fluides, l'exploitation technique et la maintenance courante, et le reste par les intérêts de la dotation Campus, notamment, pour l'exploitation-maintenance, les dépenses de gros entretien, de renouvellement et de sécurité-sûreté, et, pour les services aux résidents, les dépenses d'accueil-factotum, d'assistance informatique, de visioconférence, de téléphonie, d'affranchissement et de photocopieurs. Il est proposé d'intégrer ces services aux résidents dans une « convention d'occupation et de service » et d'actualiser certains coefficients de répartition.

Il rappelle les sous-composantes de la composition actuelle de la convention d'occupation : A1 (les bâtiments de recherche Nord et Sud, le bâtiment de l'INED, imputé à 100 % à l'INED) et B (le bâtiment de recherche de l'EHESS, imputé à 100 % à celui-ci), A2 (les bâtiments de recherche Nord et Sud, répartis au *pro rata* des surfaces de travail), A3 (les locaux communs, c'est-à-dire le Centre de colloques et l'Hôtel à projet), C (l'Humathèque) et D (la décote INED). La répartition se fait selon un coefficient composite, prenant en compte les effectifs des occupants en phase 1, les effectifs d'utilisateurs projetés en 2020 dans le programme de 2011 et les collections apportées à l'Humathèque. Il est proposé de refonder ce coefficient de répartition sur des données d'usage du Campus.

Il propose enfin de simplifier le coefficient de répartition des services aux résidents, dont les bases sont obscures.

La proposition consiste donc à actualiser le coefficient de répartition des bâtiments de recherche Sud et Nord selon les surfaces de travail, en fonction du recensement effectué, en mettant en place un mécanisme de gestion dynamique des surfaces, c'est-à-dire en pilotant la réattribution infra-annuelle des surfaces éventuellement libérées par un membre au profit d'autres membres, et de définir le nouveau coefficient de répartition de la sous-composante A3 de la manière suivante :

- 70 % selon le nombre de postes de travail,
- 5 % sur le nombre d'heures de réservation de l'auditorium et de la salle 100,
- 5 % sur le nombre de réservations des salles de séminaires,
- 20 % sur les données d'usage de l'Humathèque (le nombre de prêts et de consultations des ressources électroniques, le nombre de demandes d'achat et le nombre de formations suivies).

Il passe le détail des modifications de la convention d'occupation qui résultent de ces éléments : les modalités de sortie pour intégrer la gestion dynamique des surfaces, l'article 9 au titre des assurances qui supprime l'obligation pour l'EPCC et les membres de s'assurer et qui remplace cet article par une délimitation plus précise des responsabilités respectives de l'EPCC et des occupants à titre exclusif de leur bâtiment, diverses modifications d'articles techniques, et une modification de la clef de répartition de la sous-composante A3 et C.

S'agissant des acquisitions documentaires, la contribution historique fixée depuis 2016 à 824 000 €, fondée sur une photographie des crédits affectés à la fonction documentaire pour les sept membres qui ont apporté des fonds, repose très fortement sur la contribution de 345 000 € de la FMSH. Il a été convenu avec elle de demander au ministère d'en faire un désoclage-resoclage vers l'EPCC, le solde résiduel étant appelé auprès de tous les membres, avec le même coefficient de répartition composite qui mêle à la fois les postes de travail et les heures de réservation et des données d'usage de l'Humathèque.

Pierre-Paul ZALIO, président, précise avoir convenu avec Caroline OLLIVIER-YANIV, Présidente du directoire de la FMSH, de manifester, par un courrier commun, cette demande de transfert de la dotation du socle de la subvention FMSH au socle de subvention EPCC. Il s'agit de transformer une cotisation en transfert de dotation en modèle dégageant par ailleurs des marges pour la FMSH.

Antoine ASTORG conclut sa présentation par le résultat final des travaux. La contribution de beaucoup des membres du Campus baisse significativement, y compris celle de la FMSH, sauf celle de l'EHESS, qui augmente de 126 000 €, à cause de l'intensité de ses usages du Campus, et celle de Paris 8, en hausse de 35 000 €. Compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, l'EPCC prendra en charge la moitié de cette somme en 2025.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les interventions des administrateurs.

Michelle BUBENICEK exprime son accord et se réjouit qu'une proposition équilibrée puisse émerger des très nombreuses consultations menées avec chacun des établissements membres. Elle remercie l'EPCC de ce très gros travail et du résultat.

Fabrice BOUDJAABA abonde à ces remerciements et exprime sa satisfaction. Il remercie François TAVERNIER, Antoine ASTORG et l'ensemble des équipes du Campus d'un travail équilibré et clair, car chacun sait désormais à quoi il contribue dans le fonctionnement du campus, ce qui est essentiel. Il confirme que travailler à 12 (11 établissements et l'EPCC) sur le sujet n'a pas été difficile et il n'a pas l'impression, pour participer à d'autres groupements, que le dialogue soit plus difficile à Condorcet qu'ailleurs, bien au contraire.

Christophe BRÉCHET félicite l'EPCC et les établissements de ce travail et assure que le ministère est conscient de ce qu'il a demandé de concertation et avoir pu constater, dans différents conseils d'administration, que les membres sont très contents du travail mené et de la transparence et de la lisibilité des critères.

Pierre-Paul ZALIO, président, présente les deux délibérations proposées au vote, dont la première prévoit que « *le Conseil d'administration approuve les principes tels que présentés dans le rapport* », dont découle le tableau de financement et l'autre prévoit la modification du règlement intérieur.

La délibération n° 2025-03 relative à la révision du modèle contributif est adoptée à l'unanimité.

6. Révision du règlement intérieur relative à la modification du modèle contributif (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les interventions de l'assemblée et met au vote l'approbation des termes du règlement intérieur qui résulte de la présentation précédente, tel que présentés dans la note annexe.

La délibération n° 2025-04 relative à la révision du règlement intérieur suite à la modification du modèle contributif est adoptée à l'unanimité.

Pierre-Paul ZALIO, président, souligne qu'une étape importante est franchie et exprime sa satisfaction, partagée avec les administrateurs.

7. Budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2025 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, fait valoir que la modification du modèle contributif adoptée entraîne nécessairement une modification de l'architecture budgétaire de l'EPCC.

Antoine ASTORG confirme que ce budget rectificatif n°1 ne vise qu'à prendre en compte l'impact de la révision du modèle contributif ainsi que des éléments moins significatifs liés aux opérations d'inventaire de la clôture des comptes 2024 (les charges à payer et les titres restants à encaisser). Il prévoit 61,7 M€ de recettes, avec 1,4 M€ de reports de titres 2024 en 2025 et une baisse de recettes de 0,7 M€, suite à la révision du modèle contributif. Les dépenses ne changent que par la prise en compte des charges à payer recensées à la clôture des comptes 2024, qui seront décaissées en 2025. Les dépenses de personnel ne changent pas par rapport au budget initial et sont l'application sur une année pleine des variations d'effectif connues en 2024. Les dépenses de fonctionnement intègrent des charges à payer de 2024. L'équilibre financier, qui a très peu changé par rapport au budget initial, tient notamment compte d'un prélèvement de trésorerie de 12 M€, en lien notamment avec les opérations de construction immobilière. Il passe sur le reste des éléments, très proches du budget initial.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les interventions de l'assemblée.

Stéphanie SANGAY souhaite savoir si un budget rectificatif n°2 sera présenté pour tenir compte de l'intégration de l'IRD ou si elle sera sur le même plan que les appels à projets.

Pierre-Paul ZALIO, président, indique que l'évolution du modèle contributif introduit la possibilité d'une contractualisation de la convention en vue d'un partenariat renforcé avec l'IRD, mais celui-ci ne s'implémenterait dans un BR2 que s'il se fait au cours de l'année 2025, ce qu'aucun élément tangible ne lui permet encore de dire, et qui se traduira par la simple présence de l'IRD, au travers de la location d'espaces, dont les impacts se feront sentir dans le cadre d'un fonctionnement normal, qui voit l'hôtel à projets se remplir et des arrivants rejoindre le Campus, comme une sorte de rentrée locative.

M. DAGUES qualifie ce BR de budget rectificatif technique.

Pierre-Paul ZALIO, président, met au vote l'approbation des autorisations budgétaires présentées au titre du budget rectificatif et les nouveautés, les prévisions comptables telles qu'elles vous ont été présentées à travers la présentation.

La délibération n° 2025-05 relative au budget rectification n° 1 de l'exercice 2025 est adoptée à l'unanimité.

8. Projets immobiliers : schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2029 (vote)

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que le SPSI, demandé par la deuxième recommandation de la Cour des comptes, a été un travail de longue haleine.

François TAVERNIER confirme que l'adoption d'un SPSI, imposée aux établissements publics par la circulaire de 2016, a été un des chantiers menés à la suite du rapport de la Cour des comptes de 2022 et qu'elle a aussi été recommandée par le rapport de l'Inspection générale sur le passage à l'autonomie de gestion. Le document est soumis au Conseil d'administration après avoir recueilli les avis favorables du contrôleur budgétaire, de la direction générale de l'Enseignement professionnel et de l'Insertion professionnelle, de la mission régionale de la Politique immobilière de l'État, sous la signature du préfet de la région Île-de-France, et de la direction de l'Immobilier de l'État.

Le sommaire du document est normé, avec une partie sur le diagnostic et une sur la stratégie. Le diagnostic du parc immobilier portait des enjeux spécifiques à un campus créé de fraîche date, avec un diagnostic financier, évoqué plus tôt lors du Conseil, les moyens humains, et le diagnostic du système d'information immobilier. Dans sa partie « stratégie », le document doit démontrer que la stratégie immobilière s'inscrit dans la stratégie plus large de l'établissement, une stratégie patrimoniale, une stratégie d'intervention, forcément particulière sur un campus tel que Condorcet, en grande partie réalisé sous PPP, une synthèse et des points sur le suivi de la mise en œuvre, la projection de la stratégie, le coût et le financement des opérations immobilières. Il est l'occasion de collecter et de renseigner toute une série d'indicateurs sur l'activité immobilière du campus.

L'utilisation du Campus est l'une des questions posée par la Cour de compte et relayée par les différents avis et il se propose, même si cet élément ne figure pas directement dans le SPSI, de présenter aux administrateurs un état des usages du Campus, en s'appuyant sur les indicateurs à sa disposition : l'occupation des salles de séminaires (plus de 22 000 heures de réservation par an), la saturation des espaces, en particulier d'enseignement, l'occupation des auditoriums (3 665 heures réservées en 2024 contre 3 089 en 2023), le nombre de repas quotidiens (800 par jour, contre moins de 600 quelques mois plus tôt, à la grande satisfaction du CROUS de Paris) et les données issues de l'Humathèque (7 600 entrées en moyenne par mois en 2024, en progression par rapport aux années précédentes).

Il livre quelques éléments complémentaires concernant le diagnostic financier. L'État a pointé un coût au mètre carré bien au-dessus de la moyenne attendue, ce qui est encore le cas en prenant en compte le coût de l'emprunt PPP (44 €/m²). Le budget 2025 a été établi dans l'hypothèse d'un basculement sous la moyenne des coûts attendus, d'abord par les éléments liés à la facture énergétique, car une forte baisse des coûts d'électricité a été constatée suite à l'intégration d'un marché mutualisé à l'échelle de l'État. Une vigilance particulière à l'achat et au bon niveau de prestation a permis à la cellule des Marchés de l'Établissement et à la direction de l'Exploitation et des Services, à l'occasion du renouvellement des marchés, de réduire de 70 000 € le coût du marché d'accueil *factotum*, en repensant les prestations et sans en réduire la qualité. Il espère enfin, en 2025, une modération des dépenses imposées par le plan Vigipirate, financées sur les intérêts de la dotation « opération Campus ».

Il présente la stratégie patrimoniale et rappelle les différentes opérations restant à mener sur le Campus, qui sont bien connues des administrateurs. La livraison de l'EPHE est prévue pour 2028 et celle de l'EHESS-FMSH pour 2030. Un café-librairie doit ouvrir en 2026, après l'aménagement de l'espace, avec un appel à manifestation d'intérêt pour qu'un libraire le fasse vivre, et la promotion des éditions du Campus Condorcet a été placée dans le cahier des charges. Le Centre de santé au rez-de-chaussée du bâtiment Sud doit pouvoir déployer une première offre de santé en 2025, dans le cadre d'une étude financée par l'EHESS, sur des crédits ministériels, en associant très étroitement les établissements qui portent aujourd'hui le SSE interuniversitaire de Paris (les universités Paris 1, Paris 3 et Paris Cité), sous la responsabilité de Muriel PRUDHOMME, médecin directrice du SSE. Il attend prochainement du COPIL une position qui permette l'extension du dispositif, en lien avec une manifestation d'intérêts très nette des universités Paris 8 et Paris 13, qui sont en difficulté pour déployer une offre de santé sur leurs sites principaux. La rénovation du terrain de sport, très dégradé, du bout de l'îlot 5, à surface égale et avec une forêt urbaine, est en cours de préparation, avec les équipes de l'Établissement public Plaine-

Commune. Enfin, la livraison du commerce solidaire est prévue pour 2026 et la négociation avec le partenaire privé responsable du bâtiment est en cours.

Il décrit les suites données aux recommandations des services de l'État. Le transfert à l'État de l'Humathèque et du bâtiment de l'EHESS 1 est effectif depuis le 20 mars 2025. Un accord a été trouvé avec l'université Paris 1 pour la convention bipartite de gestion du site de La Chapelle, concluant un travail de longue haleine aux enjeux complexes et des échanges fructueux. Les discussions pour deux conventions tripartites sur les espaces qu'ils occuperont sur le site de La Chapelle avec le CROUS de Paris et la Ville de Paris restent à mener. Celles avec les partenaires privés sur la réduction des consommations énergétiques sont en cours et il a bon espoir d'aboutir. En effet, en conséquence d'un surdimensionnement des équipements, dès l'origine, les bâtiments sont assujettis à la note D, insatisfaisante pour des bâtiments neufs, et les usagers et partenaires, notamment le CROUS, souffrent, en particulier au bâtiment Nord, de vraies difficultés de chauffage. Concernant la demande de politique de mutualisation des espaces, équipements et services, il rappelle que toutes les salles de séminaires d'enseignements et des équipements sont réputées mutualisées, avec un mécanisme de réservation préférentiel de certaines salles pour les établissements membres. Comme le recommande la Cour des comptes, marché par marché, les mutualisations de services augmentent, notamment pour les occupants à titre exclusif (l'INED et l'EHESS) pour arriver à une politique convergente. L'INED a rejoint le marché de l'accueil-*factotum* et envisage de rejoindre le marché des copieurs à moyen terme. Le RT-ESR doit permettre à un établissement public de transmettre à l'État l'ensemble des données pertinentes sur son activité immobilière. Tel a été le cas au premier semestre pour l'année 2024 et cela se fera chaque année. Les données sont aussi transmises aux membres, dont l'attente était forte, afin que chacun puisse remplir ses propres indicateurs. Enfin, la sécurisation du financement par l'État du projet EHESS-FMSH se fait par des crédits inscrits au triennal et fait, chaque année, l'objet de discussions très régulières avec les tutelles pour que cet engagement se maintienne.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les interventions des administrateurs.

Régis SCHLAGDENHAUFFEN observe une erreur, page 5 du document du dossier de séance rédigé par la DGESIP : l'encadré du haut mentionne « *projet de l'EPHE* » et celui du bas « *projet EPHE-FMSH* » au lieu de « *projet EHESS* ».

Stéphanie SANGAY ne sait pas, du fait de son absence lors du pré-CA, si le transfert de l'État de l'Humathèque et de l'EHESS signifie que les plus de 11 000 réserves touchant au bâtiment de l'Humathèque ont été levées et si les bâtiments font désormais partie intégrante du Campus.

Pierre-Paul ZALIO, président, reconnaît avoir longuement été dans l'attente du transfert de la maîtrise d'ouvrage de ces bâtiments, financé par CPER sous maîtrise d'ouvrage de la Région et donc exercée par celle-ci, ce qui exigeait de constater qu'ils avaient été réceptionnés dans les bonnes conditions et que les réserves majeures et mineures avaient été levées. L'État et la Région ont convenu, au travers du rectorat, d'aller au bout de la transmission des bâtiments. Il suppose que cela signifie qu'un nombre significatif de réserves ont été levées et il estime en tout cas la page tournée.

François TAVERNIER précise que l'EPCC, l'État et la Région ont considéré que l'EPCC était le plus à même, par ses équipes techniques et ses prestataires, de traiter les dommages ouvrages identifiés, ce qui nécessitera des mois voire des années, les impacts financiers éventuels restant à la charge de la Région.

Stéphanie SANGAY souligne le problème qui en résultait de toujours devoir référer des interventions à la Région, sans trop savoir si cela devait se faire au travers de l'EPCC. Elle comprend que le coût, par exemple des canalisations explosées, sera supporté par la région et que l'EPCC gèrera les travaux.

François TAVERNIER suppose que ce sera plutôt à la charge des assurances dommages ouvrages.

Stéphanie SANGAY souhaite savoir où en est la demande de raccorder le campus au réseau de chauffage urbain.

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que l'EPCC a dès le début souhaité obtenir ce raccordement, avec le soutien des collectivités, notamment de Plaine Commune.

François TAVERNIER indique que les discussions sur le sujet avec les services de Plaine Commune sont régulières et que le bâtiment de l'EPHE y sera raccordé. Des surfaces sont prévues dans le bâtiment de l'Humathèque pour les équipements correspondants. Il ignore s'il pourra en être de même pour l'opération l'EHESS-FMSH et encore davantage pour les bâtiments en PPP.

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que les partenaires ne sont pas tenus de le faire. Des pompes à chaleur sont installées dans les bâtiments concernés, mais elles dysfonctionnent, en particulier sur le bâtiment de recherche Nord.

Fabrice VIRGILI se félicite de l'évolution du Campus et voit au travers du SPSI une adaptation et une ambition qui se traduisent par de très nombreux éléments issus de discussions communes, notamment en Comité de site et en Conseil. L'essentiel du Schéma résulte de ces discussions et accords. Il rappelle cependant intervenir depuis quatre ans au sujet du bâtiment EHESS-FMSH, étant en désaccord avec le choix de la construction au détriment de la possibilité d'envisager une requalification efficace de bâtiments existants.

Il distingue plusieurs aspects importants dans les quatre avis favorables joints au rapport. La question de la surconsommation énergétique, qui est à distinguer de celle de la facturation, qui dépend des cours, l'interroge sur la différence entre la réalité d'un bâti et les engagements environnementaux et écologiques d'un projet. Il insiste de nouveau sur la nécessité de réaliser un bilan carbone du bâtiment de l'EHESS et de la FMSH. Concernant les questions financières et la maîtrise des coûts, le contrôleur budgétaire de la direction régionale des Finances publiques estime, page 8 de son avis, que la crédibilité de l'opération ne repose que sur l'hypothèse du financement de l'État, une réserve qui lui semble importante. L'avis du ministère évoque une tension importante sur la trésorerie pour les exercices 2027/2028 et questionne l'évaluation domaniale du boulevard Raspail, qui contribue à 50 % à la construction et qui date de 2021, ainsi que la maîtrise des coûts : « *une priorité des opérations de transfert du siège EPHE, EHESS et FMSH* ». La direction de l'Immobilier de l'État estime le ratio au mètre carré de coût de l'opération EHESS-FMSH, 48 % plus élevé que celui de l'EPHE ou de La Chapelle. Enfin, son désaccord concernant la volonté de faire un campus le plus vert possible repose peut-être sur la notion de « vert », mais il invite à ne pas se laisser éblouir par certaines propositions, par exemple la création d'îlots de fraîcheur, pour laquelle les quatre rapporteurs recommandent de poursuivre la stratégie environnementale. L'îlot de fraîcheur de l'îlot 2 est estimé à 40 000 €, soit dix arbres à 4 000 € chacun, ce qui ne lui laisse pas envisager un véritable îlot de fraîcheur et donc un campus vraiment vert.

Son point de vue n'a donc pas changé. Il n'est pas opposé à cette construction, mais au refus de prendre en considération l'autre solution que sont les 55 000 mètres carrés de bureaux vides mitoyens.

Sarah BORTOLAMIOL fait lecture d'une motion des élus sur le SPSI, soulignant qu'elle fait écho aux propos précédents, au mail d'Emmanuel BÉLANGER, à la motion LabEx, aux autres motions adressées à la direction du Campus et à l'article récent du Parisien :

« L'annulation par le tribunal administratif de Toulouse, le 27 février 2025, du permis de construire de l'A69, comme la déclaration d'illégalité des quatre réserves d'irrigation du Poitou (dont la plus connue est celle de Sainte-Soline) prononcée par la Cour administrative d'appel de Bordeaux, le 18 décembre 2024, révèlent le décalage entre des projets pensés à une période où les considérations environnementales étaient négligées et aujourd'hui, quand une prise de conscience de la menace représentée par le réchauffement climatique, autant au niveau planétaire qu'à l'échelle de chaque quartier, est largement partagée.

La Campus Condorcet a d'abord été pensé, en 2008-2009, comme un campus urbain, oxymore qui permettait de projeter une densité maximale de bâti, pensé "transpériphérique", soit dans le prolongement des équipements situés dans Paris intra-muros.

Depuis l'inauguration du Campus, en septembre 2019, nous avons rapidement compris qu'il était impossible de développer notre Campus sans le penser aéré et vert, conditions de la qualité de notre environnement de travail et de son ouverture sur le territoire de la Plaine-Saint-Denis. Cette prise de conscience, commune aux membres du CA, s'est traduite par un plan de végétalisation complémentaire et surtout par le classement dans le nouveau PLUI de deux parcelles au sein des îlots 2 (face à l'Hôtel à projets) et 3 (dit "jardin potager") comme non constructibles. Nous nous en félicitons. Cependant, les îlots 1 et 4 restent concernés par deux projets immobiliers : l'opération EPHE pour le premier et FMSH-EHESS pour le second.

Tout en regrettant l'absence de réelle concertation et de discussion en amont de l'opération EPHE, nous avons, au vu de l'avancement du projet, accompagné celui-ci en insistant sur la nécessité d'assurer le maintien sans interruption de l'accès aux installations sportives, par l'aménagement de l'îlot 5 à cette fin.

Par contre, convaincus de la nécessité de l'installation de l'EHESS et de la FMSH, nous avons, dès 2021, interrogé le choix de la construction d'un nouveau bâtiment sur l'îlot 4. Nous avons sans cesse proposé qu'un programme de

requalification d'un bâtiment de bureaux existant et vide, comme Pulse, Jump, Boost, soit sérieusement étudié. Cela n'a pas été le cas et aucune étude intégrant la dimension financière et environnementale n'a été réalisée.

Il y a un an, lors du CA du 12 mars 2024, la délibération relative au dossier d'expertise et la délibération de l'opération EHESS-FMSH avaient certes été adoptées, mais avec 9 voix contre et 2 abstentions. En juillet 2024, l'intersyndicale se prononçait contre la destruction d'espaces verts sur le Campus.

Aujourd'hui, est en voie la validation de la destruction d'un parc de 10 000 m² existant sur l'îlot 4, dans un territoire, Aubervilliers, qui ne comptait en 2020 que 1,8 m² d'espaces verts par habitant lorsque l'OMS en préconise 10 m².

Aujourd'hui, une vingtaine de laboratoires manifestent leur opposition à cette destruction. Une pétition d'habitants de la Plaine-Saint-Denis a été lancée, suite à la rencontre publique organisée par le Campus Condorcet, le 28 janvier 2025, et on peut présager d'autres mobilisations. Aussi, c'est l'ensemble des établissements membres, et pas uniquement l'EHESS, la FMSH et l'EPHE, qui doivent aujourd'hui mesurer les risques que fait peser pour toute la communauté et pour tous les établissements une situation de tension et de blocage.

Nous en appelons à nouveau à la responsabilité du ministère de tutelle, de tous les établissements membres et de tous les partenaires et représentants des collectivités au CA : faisons tout, ensemble, pour rechercher véritablement une alternative à la destruction du parc de l'îlot 4 dans l'intérêt des membres du Campus et des habitants de la Plaine-Saint-Denis. »

Pierre-Paul ZALIO, président, reconnaît des discussions anciennes et un dialogue constant avec les représentants des résidents.

En réponse aux remarques de Fabrice VIRGILI, il rappelle que le projet Condorcet phase 2 a été extrêmement difficile à faire advenir et qu'il a fallu proposer un projet très solide devant Bercy. Si l'opération de phase 2 EHESS-FMSH ne se déroule pas selon le calendrier prévu, il y a peu de chances pour que les 110 M€ de crédit budgétaire accordés à ce stade par l'État puissent être obtenus pour financer d'autres projets. Il confirme les tensions sur la trésorerie évoquées par Fabrice VIRGILI, même dans le cas où les 110 M€ seraient versés. Le montage financier repose sur une dotation budgétaire échelonnée aux exercices 2027 et 2028 de l'ordre de 110 M€, le ministère ayant obtenu l'inscription du projet au triennal budgétaire de cette même somme, mais pas pour un projet alternatif, pour ce projet de construction. Il rappelle par ailleurs avoir bataillé pour que soit abandonnée la surdensification de l'îlot 4 envisagée dans le projet initial. Tous les raisonnements sur la disponibilité des capacités d'investissement de l'EPCC sur d'hypothétiques projets alternatifs sont donc irréalistes, faute de pouvoir placer les dispositifs dans un calendrier. Un réemploi ou un changement de stratégie ferait courir un risque considérable à toute l'opération.

Il ne revient pas sur la valorisation du 54 boulevard Raspail, car la réalité d'une valeur de marché ne peut être vérifiée qu'au moment de la vente. L'État a décidé, par prudence, dans une décision interministérielle, que l'EPCC disposerait pour l'opération des autorisations d'engagement et des crédits de paiement nécessaires par dotation budgétaire, charge au ministère, en discussion avec Bercy, de récupérer une part des produits de cession du 54. Le chiffrage des locaux du bâtiment d'Icade ne pourrait être établi avec certitude qu'au moment d'une hypothétique transaction, sachant qu'à date ils ne sont pas à vendre.

L'EPCC a envisagé l'hypothèse alternative d'acquisition de bureaux existants et a agi dans cette direction, en regardant les hypothèses envisageables, notamment celle du bâtiment Pulse (ex-siège du Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympique). L'étude faite avec le Rectorat de Paris et l'EPAURIF n'a pas satisfait les services de l'État. L'étude s'est fondée sur une hypothèse financière d'un achat du bâtiment (conforme aux conditions de financement du Plan Campus), alors qu'Icade ne le vend pas, mais le loue. En tout état de cause, en cas d'hypothétique achat, son coût serait *a minima* supérieur à une centaine de millions d'euros, à quoi s'ajouteraient plusieurs dizaines de millions d'euros nécessaires pour convertir un bâtiment tertiaire aussi grand en bâtiment universitaire. L'opération se ferait donc à des coûts non maîtrisés, avec un changement de programme et donc de nouvelles autorisations à obtenir auprès de Bercy pour le changement d'utilisation des fonds du Plan Campus. De plus, l'étude de faisabilité réalisée a montré que ce bâtiment étant très épais, structuré en larges plateaux d'*open spaces*, il ne serait cloisonnable qu'au prix de très nombreux bureaux en jour indirect et sans fenêtre et qu'il faudrait renoncer à l'amphithéâtre et aux espaces de vie étudiante. Il ne correspond donc pas aux besoins de l'enseignement supérieur. Différentes expériences antérieures de réhabilitation de surfaces tertiaires en bâtiments universitaires ont d'ailleurs conduit à des difficultés d'exploitation et à l'insatisfaction des

communautés universitaires. Il entend bien que cette construction ne satisfait pas ses interlocuteurs et il partage la nécessité de lutter contre l'artificialisation des terres en s'efforçant de construire le plus sobrement possible.

Pierre-Paul Zalio répète qu'une solution alternative exige qu'un bâtiment soit disponible à la vente, la politique de l'État étant de charger d'éviter les charges locatives qui pèsent sur les budgets de fonctionnement des établissements, les établissements publics universitaires n'ayant aucune marge de manœuvre. L'État ne fait d'investissement que par de l'achat et pas pour du locatif. Il s'agirait donc de trouver un espace à vendre, d'une surface cohérente avec l'opération EHESS-FMSH et à proximité immédiate du Campus, car l'EHESS porte un projet de réunification d'un établissement jusqu'alors éclaté et tel est aussi le sens du projet Condorcet pour l'EHESS. Pulse est beaucoup trop grand et les autres bâtiments à proximité ne correspondent pas aux critères.

Il est donc indispensable de sécuriser cette opération et d'en maîtriser les coûts et les délais. Le risque calendaire existe depuis le début du projet, mais, dans le contexte politique et budgétaire actuel, sortir du cadre du triennal budgétaire serait un risque déraisonnable, d'autant qu'une élection présidentielle a lieu en 2027 et qu'il s'agirait de réexpliquer et de reconstruire entièrement un projet immobilier de sciences humaines et sociales, pour l'EHESS et le campus, avec une éventuelle nouvelle majorité politique.

En outre, en concertation avec les collectivités locales, l'EPCC travaille à la connexion des espaces verts du campus avec les trames végétalisées en programmation sur le territoire, et notamment dans la ZAC de la Montjoie à proximité immédiate du campus. Le Campus est un contributeur net d'espaces verts pour le territoire. Comme cela a été clairement montré en réunion publique le campus a contribué à requalifier une zone industrielle extrêmement polluée en un campus végétalisé et largement ouvert sur la ville. Il a en outre volontairement inscrit au PLUI 6000 m2 constructibles en jardins. Il entend les neuf unités de recherche, sur plus de quatre-vingt, qui lui ont adressé une motion. Il propose une réunion avec les directeurs des unités qui ont adoptés ces motions pour continuer à discuter. Il l'avait déjà fait, en recevant les auteurs de la pétition « Pour un campus vert et ouvert » et en adaptant le projet immobilier initial du campus. .

François CLANCHÉ revient sur la consommation énergétique et l'équipement de chauffage des bâtiments, notamment de l'INED, où il est très déficient. Le chauffage est cher et le bâtiment froid, comme écrit dans le SPSI, de façon certes plus technocratique. L'INED a commencé son propre SPSI, articulé avec celui du Campus, à qui il renvoie, en parfaite cohérence et sans inimitié, le soin de résoudre le problème. Le chauffage devra être un élément important de la stratégie immobilière dans les années à venir.

Pierre-Paul ZALIO, président, précise que la moitié des pénalités évoquées antérieurement concerne les pompes à chaleur et les dysfonctionnements énergétiques, leur surconsommation et leur résultat.

Christophe BRÉCHET assure également qu'il est essentiel, dans le contexte actuel, de parvenir à finaliser l'opération sans fragiliser le projet global et les SHS. Les montages faits traduisent un engagement fort de l'État et toutes les conditions sont réunies pour faire progresser Condorcet et ce qu'il porte pour répondre aux enjeux globaux. Dans tous les documents qui émanent du ministère ou de la DIE, l'avis sur le SPSI est favorable, avec beaucoup de recommandations d'usage pour s'inscrire dans une logique d'amélioration de la performance énergétique et de la décarbonation, ce qui est une préoccupation constante de l'État. Il voit dans l'exposé fait tous les signes qui montrent l'amélioration de certains points et des actions engagées tangibles. Une opération peut toujours être améliorée et l'État veille à ce que la demande soit faite. Tous les contrôles et expertises nécessaires ont été faits en temps voulu sur les autres utilisations possibles de bâtiments, qui ne se prêtent pas à l'enseignement. Il invite à réfléchir aux améliorations possibles, car il est toujours possible de mieux faire en matière d'environnement et de développement durable, mais dans le cadre fixé, qui permettra à Condorcet d'apporter des réponses aux enjeux soulignés. Il est sensible à la position de cohérence d'ensemble par rapport à l'apport de Condorcet sur ces éléments.

Pierre-Paul ZALIO, président, sollicite les interventions de l'assemblée.

Fabrice VIRGILI demande un vote à main levée.

Pierre-Paul ZALIO, président, met le SPSI au vote.

La délibération n° 2025-06 relative au schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2029 est adoptée avec 18 voix POUR et 11 abstentions.

10. Modalités d'élection des représentants d'étudiants (demande des élus étudiants)

Pierre-Paul ZALIO, président, rappelle que les quatre représentants des étudiants au sein du Conseil d'administration sont élus lors d'un scrutin indirect à un tour par un corps électoral composé de grands électeurs issus des établissements membres, le code de la recherche fixant le nombre des grands électeurs, dont chaque établissement transmet la liste au Président de l'EPCC. Les élus étudiants jugent ce mode d'élection insatisfaisant. Il a porté leur questionnement en Bureau

Il propose aux élus étudiants qui portent la question de prendre la parole.

Anaïs VIDAL-JAUMARY confirme que les élus identifient plusieurs problèmes dans ce mode d'élection particulier, tel que mentionné dans le document adressé pour la séance : le manque d'harmonisation des processus de désignation des grands électeurs entre les universités et le peu de transparence de leurs critères de sélection. Ils souhaitent que la prochaine élection aboutisse à des élus plus représentatifs du Campus Condorcet et qui le pratiquent. Tel est le cas, pour trois des quatre élus actuels, mais ce n'est dû qu'à l'action du hasard. Elle invite donc à travailler sur des critères de candidature et sur les critères de constitution des listes de grands électeurs, si le système indirect est conservé, pour éviter que les élus soient des personnes connues ou ayant des responsabilités dans chaque université et qu'ils veuillent vraiment s'impliquer dans le campus. « Faire Campus », comme le dit le Président, passe aussi par des représentants qui pratiquent par exemple le CROUS, l'Humathèque et les espaces extérieurs. Un critère impératif de candidature pourrait ainsi d'être vraiment présent sur le Campus, et pas seulement d'y avoir au moins un cours, possiblement en bimodal ou en virtuel. De plus, les grands électeurs peuvent présenter des listes et donc voter pour eux-mêmes ou présenter des listes remplies de grands électeurs, ce qui pose un évident problème de démocratie. Les élus jugent donc important de refonder les bases électorales afin que soient élues des personnes qui restent et qui sont impliquées dans la vie du campus. Elle pense sincèrement que ce serait dans l'intérêt des universités.

Stéphanie SANGAY précise qu'il est arrivé, lors des mandats précédents, qu'aucun des élus étudiants ne soit présent sur le campus. Elle-même n'avait pu en rencontrer qu'un. Il n'était pas possible de discuter avec eux et ils ne répondaient pas aux messages envoyés, ce qui était frustrant quand il s'agissait d'œuvrer pour les résidents, étudiants, administratifs ou enseignants chercheurs. Elle exprime donc sa satisfaction que les élus actuels soient sur le campus et impliqués et elle invite à penser à un mode d'élection qui fasse en sorte que les représentants ne soient pas élus pour améliorer leur CV sans être sur le campus ni informés de ce qui s'y passe.

Michelle BUBENICEK assure que pour l'École nationale des Chartes, elle privilégie des doctorants qui occupent avec beaucoup d'assiduité les locaux de l'École au bâtiment de recherche Nord, et de même pour les représentants des agents. L'École est sur deux sites, mais, pour les instances du campus, la moindre des choses lui semble être d'avoir des agents ou des étudiants directement concernés.

Régis SCHLAGDENHAUFFEN témoigne, en tant qu'élu non étudiant, de la difficulté pour faire campagne au moment des élections, faute de savoir qui sont ces grands électeurs et comment s'adresser à eux.

Pierre-Paul ZALIO, président, demande à François TAVERNIER de présenter les pistes éventuelles à proposer à la discussion en Bureau.

François TAVERNIER rappelle que le processus électoral est cadré par l'article D345-5 du code de la recherche, qui prévoit que les établissements membres choisissent librement leurs grands électeurs. Discuter de son éventuelle modification relèverait d'un circuit de modification du code de la recherche qui, si les établissements membres et l'État en étaient d'accord, ne serait pas mené à son terme pour les prochaines élections des représentants, à la fin 2025. À la demande des membres du Comité de site, l'EPCC est allé au bout de ce que le droit permet pour faire en sorte que les représentants étudiants soient bien des résidents du Campus, et cela a fonctionné, en précisant dans la circulaire électorale que les listes devaient comporter six noms issus d'au moins trois établissements membres et que la première moitié de cette liste devait suivre une formation au Campus Condorcet.

Le suffrage indirect est un mode de désignations classique dans le monde étudiant, notamment au CNESER. Les discussions portent sur la capacité de faire campagne auprès de grands électeurs, mais la disposition n'est pas spécifique au Campus Condorcet. En termes de gestion, procéder par un suffrage direct imposerait d'avoir des listes électorales précises, administrativement démontrables et non opposables de résidents étudiants et de personnels résidents, ce qui n'est pas impossible, mais susceptible d'aboutir à une gestion de l'accès au Campus plus rigoureuse, formalisé et complexe qu'aujourd'hui. D'ici décembre 2025, il est par contre possible de maintenir ce qui a été inscrit dans la précédente circulaire électorale et de discuter en Bureau et en Comité de site de ces modalités, dans la limite de l'article D345-5 du

code de la recherche, des termes de la circulaire électorale, en cherchant un consensus entre les membres du Bureau pour que la désignation des grands électeurs se fasse selon des modalités qui devront rester libres et ne pourront qu'être préconisées.

Qu'un grand électeur puisse voter pour lui-même est un mécanisme classique du droit électoral. Un candidat doit pouvoir être électeur et il ne connaît aucune disposition qui permette de lever ce que les élus étudiants identifient comme une anomalie.

Il propose donc un processus de discussion entre les deux parties, et de même pour les personnels, en vue de présenter une première version au Bureau puis en Comité de site, en allant au bout de ce que les textes permettent.

Pierre-Paul ZALIO, président, propose un travail de révision de la circulaire électorale, avec des aménagements qui peuvent y être

Il est conscient des limites de la discussion, mais elle sera retracée dans le compte rendu et elle permettra la construction d'une réflexion collective sur la prochaine circulaire électorale, ce qui est un premier pas. Il propose d'avancer ainsi.

9. Avenant n 1 au « contrat de financement » avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) concernant l'opération EPHE et des espaces mutualisés (vote)

Antoine ASTORG rappelle que le Conseil d'administration a approuvé, en 2022, l'affectation du reliquat de l'emprunt BEI, soit 16,2 M€, au financement de l'opération de construction du siège de l'EPHE. L'objet de l'avenant est de traduire cette affectation dans le texte de la convention de façon contractuelle.

Pierre-Paul ZALIO, président, renvoie au document transmis. En l'absence de demande d'intervention, il met l'avenant au vote.

La délibération n° 2025-07 relative au « contrat de financement » avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) concernant l'opération EPHE et des espaces mutualisés est adoptée à l'unanimité.

11. Contrats, conventions et marchés signés (information)

Pierre-Paul ZALIO, président, propose de ne pas s'appesantir sur le point d'information.

Les élus étudiants quittent la séance.

12. Points divers

Fabrice BOUDJAABA s'étonne, au nom du CNRS, de la candidature de l'alliance Athéna à l'hébergement sur le Campus. Le CNRS est en effet membre du directoire de cette instance et il sait donc que cette instance n'a pas été réunie depuis le 11 juin 2024. Il ne comprend donc pas comment une telle demande a pu arriver au Campus, peut-être de la délégation générale, mais en tout cas pas des membres du directoire de l'alliance Athéna.

Pierre-Paul ZALIO, président, précise que le prochain Conseil d'administration aura lieu le 1^{er} juillet 2025.

Il lève la séance à 12h56.

CA du 25 mars 2025, Motion SPSI à joindre au PV

L'annulation par le tribunal administratif de Toulouse le 27 février 2025 du permis de construire de l'A69, comme la déclaration d'illégalité des quatre réserves d'irrigation du Poitou (dont la plus connue est celle de Sainte Soline) prononcée par la cour administrative d'appel de Bordeaux le 18 décembre 2024, révèlent le décalage entre des projets pensés à une période où les considérations environnementales étaient négligées et aujourd'hui quand une prise de conscience de la menace représentée par le réchauffement climatique, autant au niveau planétaire qu'à l'échelle de chaque quartier, est largement partagée.

La Campus Condorcet a d'abord été pensé (2008-2009) comme un campus urbain, oxymore qui permettait de projeter une densité maximale de bâti, pensé "transpériphérique" soit dans le prolongement des équipements situés dans Paris intramuros.

Depuis l'inauguration du Campus en septembre 2019, nous avons rapidement compris qu'il était impossible de développer notre Campus sans le penser aéré et vert, conditions de la qualité de notre environnement de travail, et de son ouverture sur le territoire de la Plaine Saint Denis. Cette prise de conscience commune aux membres du CA, s'est traduite par un plan de végétalisation complémentaire et surtout par le classement dans la nouvelle PLUi de deux parcelles au sein des îlots 2 (face hôtel à projet) et 3 (dit jardin potager) comme non constructibles. Nous nous en félicitons, cependant les îlots 1 et 4 restent concernés par deux projets immobiliers : l'opération EPHE pour le premier FMSH-EHESS pour le second.

Tout en regrettant l'absence de réelle concertation et de discussion en amont de l'opération EPHE, nous avons, au vu de l'avancement du projet, accompagné celui-ci en insistant sur la nécessité d'assurer le maintien sans interruption de l'accès aux installations sportives par l'aménagement de l'îlot 5 à cette fin.

Par contre, convaincus de la nécessité de l'installation de l'EHESS et de la FMSH nous avons dès 2021 interrogé le choix de la construction d'un nouveau bâtiment sur l'îlot 4. Nous avons sans cesse proposé qu'un programme de requalification d'un bâtiment de bureaux existants et vides (PULSE, JUMP, BOOST) soit sérieusement étudié. Cela n'a pas été le cas et aucune étude intégrant la dimension financière et environnementale a été réalisée.

Il y a un an lors du CA du 12 mars 2024, la délibération relative au dossier d'expertise et délibération de l'opération EHESF-FMSH avait certes été adoptée mais avec 9 voix neuf voix contre et deux abstentions. En juillet 2024, l'intersyndicale se prononçait contre la destruction d'espaces verts sur le Campus.

Aujourd'hui est en voie de validation la destruction d'un parc de 10000 m² existant sur l'îlot 4 dans un territoire, Aubervilliers qui ne comptait en 2020 que 1,8 m² d'espaces verts par habitants lorsque l'OMS en préconise 10 m². Aujourd'hui une vingtaine de laboratoires manifestent leur opposition à cette destruction ; une pétition d'habitants de la Plaine-Saint-Denis a été lancée suite à la rencontre publique organisée par le Campus Condorcet le 28 janvier 2025, l'on peut présager d'autres mobilisations, aussi c'est l'ensemble des établissements membres (et pas uniquement l'EHESS, la FMSH et l'EPHE) qui doivent aujourd'hui mesurer les risques que fait peser pour toute la communauté et pour tous les établissements une situation de tension et de blocage.

Nous en appelons à nouveau à la responsabilité du ministère de tutelle, de tous les établissements membres et de tous les partenaires et représentants des collectivités au CA: faisons tout, ensemble, pour rechercher véritablement une alternative à la destruction du parc de l'îlot 4 dans l'intérêt des membres du campus et des habitants de la Plaine-Saint-Denis.